



URETEK France

15, bd Robert Thiboust - CS 20335 SERRIS
77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 04
Tél. : 01 60 42 42 42 - Fax : 01 60 42 42 43
www.uretek.fr - uretek@uretek.fr
SAS au capital de 110 000 € - SIRET 407 519 370 00032
TVA FR 95 407 519 370 - APE 4399D

S.C.I. REVELLAT PERROQUETS
Madame Evelyne REVELLAT
33, rue des Perroquets
94350 VILLIERS SUR MARNE

Objet : Devis 15 335 PB

Serris, le 27 octobre 2015

Madame,

Suite à l'affaire citée en référence et à notre visite des lieux.

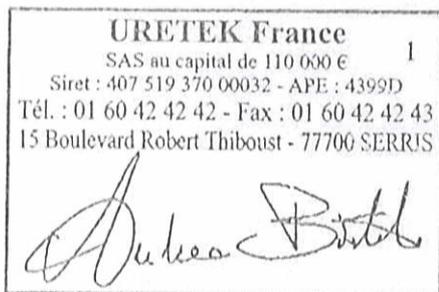
Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre procédé et vous transmettons, selon votre demande, notre proposition pour la réparation du sinistre en objet.

Nous vous rappelons que les travaux objet de notre devis sont couverts par une Garantie Décennale et que le procédé URETEK « Deep Injections » utilisé dans le cadre de cette proposition est protégé par un Brevet européen et qu'il a obtenu un avis technique favorable du CSTB n° 3/15-796 du 22 Juillet 2015.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire et espérons pouvoir vous apporter notre concours.

Dans cette attente,
Nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Pierre BRUNIER
Tél. : 06 07 55 47 94





URETEK France

15, bd Robert Thiboust - CS 20335 SERRIS
77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 04
Tél. : 01 60 42 42 42 - Fax : 01 60 42 42 43
www.uretek.fr - uretek@uretek.fr
SAS au capital de 110 000 € - SIRET 407 519 370 00032
TVA FR 95 407 519 370 - APE 4399D

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

Devis n° **15 335 PB**

Technologie : URETEK Deep Injections

Date : 22 octobre 2015

Maître d'ouvrage :

S.C.I. REVELLAT PERROQUETS

Madame Evelyne REVELLAT

33, rue des Perroquets

94350 VILLIERS SUR MARNE

Adresse du lieu de chantier :

33, rue des Perroquets

94350 VILLIERS SUR MARNE

INTERVENANTS DANS CETTE AFFAIRE

Bureau d'étude :

BET FLORENTIN GAMONAL - Monsieur Claude RUSSO

10, rue du Sergent Blandan, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

REFERENCES URETEK

Ingénieur d'affaires chargé du dossier :

Monsieur Pierre BRUNIER

URETEK FRANCE, 15, boulevard Robert Thiboust, 77700 SERRIS

Gsm : 06 07 55 47 94 E-mail : pierre.brunier@uretek.fr

Tél Gestion Commandes : 01 60 42 42 47

Tél Gestion Comptable : 01 60 42 42 59

Tél Gestion Travaux : 01 64 17 81 17



ELEMENTS DE BASE

Le présent devis est établi à la demande et sur la base des informations fournies par les intervenants et/ou par le maître d'ouvrage :

- Documents de référence :
 - Plan et étude géotechnique SEFIA (15/08/7319/94).
- Destination et nature de l'ouvrage concerné :
 - Édifice à usage d'habitation (R+1/TP).
 - Assise fondations de l'ouvrage de type semelles filantes (encastrement < 1,00 m.).
- Nature du sol :
 - Argiles de 0,00 à 5,50 m, PI 4,20 à 8,20 MPa, E 60,00 à 105,00 MPa et $I_p = 71,30 \%$.
- Nature et origine des désordres :
 - Tassement différentiel des fondations se manifestant par des fissures et divers problèmes d'huisseries.
 - Sinistre consécutif à la sécheresse.

ZONE DE TRAITEMENT (SUIVANT LE PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX)

Traitement de 10 ml, sous Semelle + 1 niveau jusqu'à une profondeur de 3,00 m.

DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

1 jour(s) (forfaitaire).

NATURE DES TRAVAUX D'INJECTION

Fondation : traitement du sol par injection de résine expansive URETEK ayant pour but d'améliorer la portance moyenne du sol d'assise des linéaires de fondations traités. Les injections sont réalisées sous contrôle d'un niveau laser jusqu'à réaction de l'ouvrage en surface. Ce traitement est réalisé dans le cadre de notre brevet européen URETEK Deep Injections n° EP 0 851 064. Les injections ne traitent que le sol et ne confèrent pas à l'ouvrage de rigidité supplémentaire. En cas de déficiences structurelles celles-ci devront faire l'objet de travaux complémentaires qui ne sont pas de notre compétence.

Période d'observation : après traitement du sol, l'ouvrage est laissé en observation pendant environ quatre saisons avant travaux de finitions. Les injections d'appoint éventuellement nécessaires à l'issue de cette période font partie de l'intervention.



CONDITIONS PARTICULIERES

Installation de chantier : le camion atelier devra pouvoir être stationné à proximité de l'ouvrage à traiter (longueur du tuyau d'injection env. 70 ml). Le maître d'ouvrage devra réserver un emplacement à cet effet.

Accessibilité : les zones à traiter doivent être libres, les éléments les plus imposants seront démontés ou stockés dans un lieu approprié en dehors des zones traitées. Travaux non inclus dans notre devis.

Ouvrages encastrés ou enterrés : afin de limiter le risque de percement des réseaux, un repérage des réseaux sera réalisé, prestation incluse dans le présent devis. En cas de découverte de réseaux défectueux, ceux-ci devront être réparés de manière à éviter toute infiltration dans le sol. Travaux non inclus dans notre devis.

Gaz : le maître d'ouvrage devra impérativement nous avertir en cas de présence d'un réseau de gaz dans la zone traitée. Dans ce cas, celui-ci devra être fermé pendant l'intervention. Le gaz devra être remis en activité par une entreprise spécialisée.

Protections hydriques : le maître d'ouvrage assurera et vérifiera régulièrement le bon fonctionnement de ses écoulements et la collecte des eaux de ruissellement, afin d'éliminer les infiltrations d'eau dans le sol à proximité des ouvrages traités.

Fissures : les injections de consolidation du sol entraînent une poussée sur l'ouvrage pouvant parfois fermer les fissures existantes et/ou dans certains cas faire apparaître de nouvelles fissures sans incidence sur la solidité de l'ouvrage. Un agrafage des fissures devra être réalisé immédiatement après notre intervention par une entreprise spécialisée. Le traitement définitif des joints et les enduits ne se feront qu'à la fin de la période d'observation. Travaux non inclus dans notre devis.

Revêtement de sol : les injections pour le traitement des fondations sont réalisées par l'extérieur et/ou par l'intérieur au travers de percements de 12 à 24 mm en pied de mur. Les percements restent apparents. Par ailleurs les injections pourront faire réagir les sols en terre battue. Les revêtements de sol devront, le cas échéant, être repris après notre intervention. Travaux non inclus dans le présent devis.

Etendue de notre garantie : en cas de consolidation partielle, notre responsabilité, ne pourra être engagée que sur les parties de l'ouvrage traitées par nos injections. L'apparition, le cas échéant, de désordres sur les parties non traitées lors de notre intervention, devra faire l'objet d'un traitement complémentaire, dans le cadre d'un nouveau marché.

Végétation : la végétation hydrophile située à proximité de l'ouvrage devra être abattue. Travaux non inclus dans notre devis.



MONTANT DES TRAVAUX

| | |
|---|--------------------|
| Forfait installation, amenée et repli du matériel | 2 700,00 € |
| Travaux d'injection et de perçement | 3 000,00 € |
| Contrôle laser et pénétromètre | 300,00 € |
| Rebouchage des trous et nettoyage | 300,00 € |
| Résine (forfaitaire) | 4 800,00 € |
| Repérage réseaux | 1 600,00 € |
| Total Général € HT | 12 700,00 € |
| Total Général € HT après remise MACIF de 7 % | 11 811,00 € |
| TVA 10 %* | 1 181,10 € |
| Total TTC | 12 992,10 € |

Conditions relatives à la TVA : si vous faites réaliser ces travaux dans un logement de plus de 2 ans et destiné à l'habitation, vous pouvez bénéficier, dans certaines conditions, du taux réduit de TVA à 10%. Pour vérifier l'applicabilité de ces conditions vous pouvez contacter à tout moment notre service comptable.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

URETEK a souscrit une police d'assurance pour sa responsabilité civile ainsi que pour tous les travaux relevant de la garantie décennale.

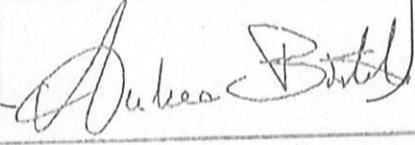
Validation de la commande : la commande sera prise en compte à la réception du devis dûment signé et accompagné de l'acompte.

Validité de l'offre : trois mois.

Conditions de paiement : 35 % à la commande, le solde en fin de travaux.

Par cette commande le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions du devis et les accepte. Il autorise également URETEK à faire référence gracieusement à l'ouvrage traité.

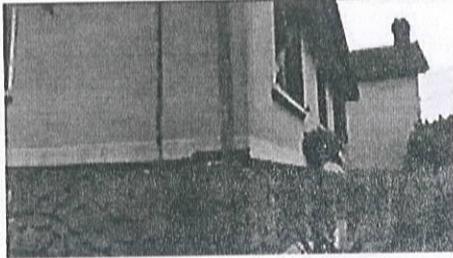
Pour le Maître d'Ouvrage (le propriétaire ou son représentant)
 Date et signature précédées de la mention « *bon pour accord* »
SCI Revellat - Perroquets
Bon pour accord


Pour URETEK France
 URETEK France
 SAS au capital de 110 000 €
 Siret : 407 519 370 00032 - APE : 4399D
 Tél. : 01 60 42 42 42 - Fax : 01 60 42 42 43
 15 Boulevard Robert Thiboust - 77700 SERRIS


IMPORTANT : Merci de préciser ci-après l'adresse de facturation :

Nom : SCI REVELLAT - PERROQUETS
 Adresse : 23 rue de Perroquets
 Code postal : 94350 Ville : Villiers Sur Marne

PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX



La ou les parties colorées du plan sont traitées en injection.

